

RAPPORT FINANCIER 2017



DEPUIS 1150 ANS

SOMMAIRE

COMPTES 2017

Bilan	04
Compte de résultat	06

ANNEXES

1. Faits à noter concernant l'exercice comptable 2017

1.1	Ouverture du 11conti au public	08	1.3	Notable baisse du chiffre d'affaires	08
1.2	Retours des monnaies de collection à la banque de France	08	1.4	Forte hausse des investissements	09

2. Règles et méthodes comptables

2.1	Immobilisations corporelles et incorporelles	10	2.5	Créances	14
2.2	Ensembles immobiliers de Paris et Pessac	11	2.6	Provisions pour risques et charges	15
2.3	Stocks et en-cours	12	2.7	Autres points	15
2.4	Opérations en devises	14			

3. Détails des postes du bilan

3.1	Immobilisations incorporelles	16	3.11	Autres fonds propres	22
3.2	Immobilisations corporelles	16	3.12	Provisions pour risques et charges	23
3.3	Immobilisations financières	17	3.13	Dépréciations à l'actif	25
3.4	Tableau des stocks et en cours	18	3.14	Avances et acomptes reçus	25
3.5	Créances clients	18	3.15	Dettes fournisseurs	25
3.6	Autres créances	19	3.16	Dettes fiscales, sociales et autres dettes	26
3.7	Etats des échéances des créances	20	3.17	Produits à recevoir	27
3.8	Disponibilités	21	3.18	Charges à payer	27
3.9	Fonds propres	22			
3.10	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	22			

4. Détails des postes du compte de résultat

4.1	Chiffre d'affaires	27	4.5	Autres charges	29
4.2	Achats et charges externes	28	4.6	Charges et produits financiers	29
4.3	Impôts et taxes	28	4.7	Charges et produits exceptionnels	30
4.4	Charges de personnel et effectifs	28	4.8	Engagements hors bilan	30

TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

Tableau des flux de trésorerie	31
Soldes intermédiaires de gestion	32
Rapport du commissaire aux comptes	33

COMPTES 2017

BILAN ACTIF

EN EUROS	RÉF. ANNEXE	31/12/2016		31/12/2017	
		Net	Brut	Amortissements et dépréciations	Net
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 3.1					
Frais d'établissement		-	-	-	-
Immobilisations Incorporelles		4 316 020	13 419 469	8 814 478	4 604 991
Immobilisations incorporelles en cours		-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES 3.2					
Terrains		7 210 465	7 294 110	83 645	7 210 465
Constructions		29 988 811	90 004 136	30 577 270	59 426 865
Installations techniques, matériel et outillage industriels		5 783 062	58 012 039	51 372 300	6 639 739
Autres immobilisations corporelles		3 625 606	14 833 458	8 307 173	6 526 284
Immobilisations remises en dotation		96 173 000	96 173 000	-	96 173 000
Immobilisations en cours		21 846 857	11 118 184	-	11 118 184
Avances et acomptes		-	-	-	-
<i>Sous-total immobilisations corporelles</i>		<i>164 627 801</i>	<i>277 434 925</i>	<i>90 340 388</i>	<i>187 094 538</i>
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES 3.3					
Prêts		2 123 384	2 075 463	-	2 075 463
Autres immobilisations financières		4 429	7 429	-	7 429
<i>Sous-total immobilisations financières</i>		<i>2 127 813</i>	<i>2 082 893</i>	<i>-</i>	<i>2 082 893</i>
TOTAL (I)		171 071 634	292 937 287	99 154 866	193 782 421
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS 3.4					
Matières premières, approvisionnements	3.13	25 305 634	21 383 072	2 854 001	18 529 071
En-cours de production de biens		1 310 091	1 169 747	-	1 169 747
En-cours de production de services		-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis		63 817 842	67 518 565	5 570 066	61 948 499
Marchandises		449 617	714 382	340 796	373 586
<i>Sous-total stocks</i>		<i>90 883 184</i>	<i>90 785 766</i>	<i>8 764 863</i>	<i>82 020 903</i>
Avances et acomptes versés sur commandes		13 552 278	1 996 282	-	1 996 282
CRÉANCES					
Créances clients et comptes rattachés	3.5	24 234 523	13 697 329	85 234	13 612 095
Autres créances	3.6	4 839 110	7 993 757	-	7 993 757
<i>Sous-total créances</i>		<i>29 073 632</i>	<i>21 691 086</i>	<i>85 234</i>	<i>21 605 852</i>
DIVERS					
Disponibilités	3.8	19 076 547	7 887 206	-	7 887 206
COMPTES DE RÉGULARISATION					
Charges constatées d'avance		234 878	268 010	-	268 010
TOTAL (II)		152 820 520	122 628 350	8 850 097	113 778 253
Ecarts de conversion actif (V)		18 249	27 053	-	27 053
TOTAL GÉNÉRAL (I À V)		323 910 403	415 592 690	108 004 963	307 587 727

COMPTES 2017

BILAN PASSIF

EN EUROS	RÉF. ANNEXE	31/12/2016	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES			
Dotation en capital initiale	3.9	150 556 913	150 556 913
Report à nouveau	3.10	21 188 702	2 377 518
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		6 188 816	-14 248 582
TOTAL (I)		177 934 432	138 685 850
AUTRES FONDS PROPRES			
Apport en dotation	3.11	96 173 000	96 173 000
TOTAL (II)		96 173 000	96 173 000
PROVISIONS			
	3.12		
Provisions pour risques		9 160 483	9 291 032
Provisions pour charges		3 371 669	31 002 736
TOTAL (III)		12 532 151	40 293 768
DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3 319 874	24 871
Emprunts et dettes financières divers		10 000	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3.14	4 285 548	1 987 540
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.15	10 404 964	11 454 967
Dettes fiscales et sociales	3.16	9 316 402	8 843 832
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-
Autres dettes	3.17	9 432 301	9 620 327
Produits constatés d'avance			503 571
TOTAL (IV)		36 769 088	32 435 107
Ecart de conversion passif (V)		501 732	2
TOTAL GÉNÉRAL (I À V)		323 910 403	307 587 727

COMPTES 2017

COMPTE DE RÉSULTAT

EN EUROS	RÉF. ANNEXE	31/12/2016	31/12/2017
Ventes de marchandises		479 842	1 066 889
Production vendue de biens		137 213 189	112 611 185
Production vendue de services		3 236 657	3 489 301
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	4.1	140 929 688	117 167 375
Production stockée		7 994 698	-5 602 293
Subvention d'exploitation		139 085	-
Transferts de charges		462 637	452 427
Reprises sur provisions pour risques		108 672	1 191 396
Reprises sur provisions pour charges		1 161 890	2 300 000
Reprises sur provisions pour dépréciations des stocks		-	5 897 072
Reprises sur provisions pour dépréciations des créances clients		-	-
Autres produits		24 718	154 294
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		150 821 388	121 560 271
Achats de marchandises	4.2	318 580	1 229 619
Variation de stock marchandises	4.2	3 776 602	-122 347
Achats matières premières et autres approvisionnements	4.2	62 513 328	42 268 658
Variations de stock matières premières et approvisionnements	4.2	-5 145 508	6 817 636
Autres achats et charges externes	4.2	26 873 173	30 426 262
Impôts, taxes et versements assimilés	4.3	7 803 655	8 698 631
Salaires et traitements	4.4	21 963 480	21 805 111
Charges sociales	4.4	9 831 670	9 858 602
Dotations aux amortissements sur immobilisations		4 216 453	4 708 223
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		3 860 578	2 330 916
Dotations aux provisions pour risques et charges		1 458 801	4 989 313
Autres charges	4.5	786 654	550 661
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		138 257 467	133 561 286
RESULTAT D'EXPLOITATION		12 563 921	-12 001 015

EN EUROS	RÉF. ANNEXE	31/12/2016	31/12/2017
Autres intérêts et produits assimilés		1 182	1 692
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		30 632	18 249
Différences positives de change		167 346	1 272 105
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	4.6	199 160	1 292 046
Dotations financières aux amortissements et provisions		18 249	27 053
Intérêts et charges assimilées		3 867	1 883
Différences négatives de change		436 686	389 170
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		26	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	4.6	458 802	418 105
RESULTAT FINANCIER		-259 643	873 941
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		12 304 279	-11 127 074
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		106 271	150 302
Produits exceptionnels sur opérations en capital		3 000	-
Reprises sur provisions pour charges et risques		423 094	299 426
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	4.7	532 365	449 728
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		207 072	2 145 782
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		2 709 367	-
Dotations exceptionnelles aux provisions		796 853	1 554 322
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	4.7	3 713 291	3 700 104
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-3 180 926	-3 250 376
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-	-
Impôts sur les bénéfices		2 934 536	-128 869
BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)		6 188 816	-14 248 582
TOTAL DES PRODUITS		151 552 913	123 430 914
TOTAL DES CHARGES		145 364 097	137 679 496

ANNEXES

1.0 FAITS À NOTER CONCERNANT L'EXERCICE COMPTABLE 2017

1.1 OUVERTURE DU 11CONTI AU PUBLIC

Après plusieurs années de travaux du chantier 'MétaLmorphose', les nouveaux espaces du 11CONTI qui symbolisent la transformation et le renouveau de la Monnaie de Paris ont été inaugurés par le Premier Ministre et le Ministre de l'Économie et des Finances le 25 septembre 2017.

Le 11CONTI, résultat d'un investissement fort de La Monnaie, est un lieu nouveau ayant pour vocation d'être le levier de la croissance future, grâce à des espaces culturels qui accueillent le musée et les expositions d'art contemporain, mais aussi grâce à la nouvelle boutique dans laquelle sont vendus les monnaies de collections et produits d'art fabriqués dans les ateliers de La Monnaie de Paris.

1.2 RETOURS DES MONNAIES DE COLLECTION À LA BANQUE DE FRANCE

Conformément au rapport de l'Inspection des Finances de l'été 2017 et au contrat pluriannuel 2018-2022 signé par les ministres de tutelle en mars 2018, l'Établissement public La Monnaie de Paris est tenu d'assumer la garantie de bonne fin des retours de monnaies de collection à la Banque de France. Les pièces de collection à valeur faciale échangées et revenant à la Banque de France seront réacheminées à la Monnaie de Paris. La Monnaie de Paris est invitée à reprendre ces pièces. Compte tenu du fait que les pièces de collection à valeur faciale relèvent de l'activité commerciale de la Monnaie de Paris, les frais induits par le transport de ces pièces de la Banque de France à la Monnaie de Paris ainsi que les coûts de destruction de ces pièces seront à la charge de la Monnaie de Paris.

En conséquence et conformément aux recommandations de la mission de l'Inspection Générale des Finances menée à l'été 2017 au contrat pluriannuel 2018-2022 signé par les ministres de tutelle en mars 2018, la Monnaie de Paris distinguera d'une part les conséquences nées de l'absence de provisionnement pour les retours de monnaies de collection émises entre 2008 et 2016, et d'autre part celles liées aux retours postérieurs au 1er janvier 2017. Pour cela, la Monnaie de Paris séparera d'une part les conséquences nées de l'absence de provisionnement pour les retours de

monnaies de collection émises entre 2008 et 2016, ce qui viendra impacter les capitaux propres au bilan d'ouverture et d'autre part, dotera annuellement une provision statistique anticipant les retours futurs des monnaies de collection du millésime de l'année et rattachant ainsi la charge au produit. La provision ainsi constituée fera l'objet d'une revue annuelle par le comité d'audit de l'établissement pour une éventuelle mise à jour tenant compte des statistiques sur les retours. Elle sera ajustée à partir de l'exercice 2018 en considération des retours effectivement constatés.

1.3 BAISSÉ DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2017 a atteint 117,2 M€ soit une diminution de -23,7 M€ par rapport à l'exercice 2016

Cette baisse de l'activité de -17% affecte à des degrés divers toutes les catégories de produits sauf les monnaies courantes qui sont relativement stables. Les euros courants sont en effet en diminution de -2% et les monnaies courantes étrangères affichent une progression de +1%. Les produits d'art connaissent un repli des ventes de -14% mais il faut noter la progression du chiffre d'affaires des jetons touristiques de +7%.

Les monnaies de collection institutionnelles affichent une baisse très importante par rapport à 2016, -15,4 M€ soit -26%. Cette tendance touche à la fois l'or (-36%) et l'argent (-26%).

Enfin, les ventes de flans et déchets métalliques sont en baisse de -6,9 M€ car une importante vente d'or avait été réalisée en 2016 et ne s'est pas reproduite l'année suivante.

1.4 HAUSSE DES INVESTISSEMENTS

L'année 2017 est celle du plus haut niveau d'investissement constaté depuis la création de l'EPIC.

Le montant des investissements corporels et incorporels atteint le chiffre historique de 27,5M€, soit le double des investissements réalisés en 2016.

L'effort exceptionnel d'acquisition des gros investissements sur l'année 2017 reflète la volonté de la Monnaie de Paris de pérenniser son activité à la fois culturelle et industrielle.

Le niveau des investissements sera moins élevé dans le futur, avec la fin des travaux immobiliers MétaLmorphoses.

2.0 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

La Monnaie de Paris clôture son exercice au 31 décembre 2017. Celui-ci a une durée de 12 mois.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'établissement public La Monnaie de Paris est soumis en matière de gestion financière et comptable aux règles applicables aux entreprises industrielles et commerciales suite aux dispositions de l'art. R.121.16 du code monétaire et financier. Il tient sa comptabilité générale conformément aux règlements du comité de la réglementation comptable.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- La loi 2014-03 du 5 juin 2014 sur le plan comptable général
- La loi n° 83 353 du 30 Avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 Novembre 1983
- Les comptes ont été préparés conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables
- Les règlements comptables :
 - 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
 - 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
 - 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs

2.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Le coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées et les coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6e), appartenant à l'Etat, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public La Monnaie de Paris à titre de dotation. L'établissement est substitué à l'Etat pour la gestion et l'entretien dudit immeuble. Il supporte également le coût des travaux d'aménagement et des grosses réparations afférents à cet immeuble (Article R.121.17 du code monétaire et financier). Les méthodes comptables appliquées spécifiquement pour cet immeuble sont exposées au § 2.2.

DÉCOUPAGE PAR COMPOSANTS

Pour les bâtiments détenus par l'établissement à Pessac, les composants suivants ont été retenus :

- Gros œuvre, ossature maçonnerie, charpente et couverture dont la durée de vie peut varier entre 15 et 50 ans,
- Menuiserie extérieure dont la durée technique de vie peut varier de 15 à 30 ans,
- Aménagements intérieurs, dont la durée technique de vie peut varier de 5 à 15 ans.

Pour l'Hôtel des Monnaies mis à disposition de l'établissement par l'Etat, les composants suivants ont été retenus pour les éléments relevant de travaux d'aménagement effectués à l'initiative de l'établissement et ne relevant pas de l'obligation de maintien en l'état du bâtiment imposée par la loi :

- Aménagements intérieurs, dont la durée technique de vie peut varier de 5 à 15 ans.

Les amortissements sont calculés linéairement en fonction de la durée de vie indiquée ci-après :

Logiciels	De 1 à 4 ans
Constructions	De 10 à 50 ans
Installations techniques	De 10 à 20 ans
Matériel et outillage industriels	De 5 à 10 ans
Outillages	De 5 à 10 ans
Agencements et aménagements matériels industriels et outillages	De 5 à 10 ans
Installations générales	De 10 à 20 ans
Matériel de transport	De 4 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	De 4 à 10 ans
Mobiliers	10 ans
Autres immobilisations corporelles	De 5 à 10 ans
Hôtel des Monnaies Bien remis en dotation par l'état	Non applicable

2.2 ENSEMBLES IMMOBILIERS DE PARIS ET PESSAC

2.2.1 HÔTEL DES MONNAIES, SIS 11 QUAI DE CONTI À PARIS

L'établissement n'est pas propriétaire de l'hôtel des Monnaies. Il bénéficie de la jouissance gratuite de l'immeuble pour exercer ses activités statutaires et supporte en contrepartie l'ensemble des travaux d'entretien (incombant généralement au locataire) et des travaux d'aménagement et de grosses réparations (incombant généralement au propriétaire).

En application des dispositions du § 1.3.5 de la norme 6 du recueil des normes de l'État « les biens placés sous le contrôle des établissements publics, qu'ils aient un caractère industriel et commercial ou un caractère administratif, ne sont pas inscrits au bilan de l'État mais à l'actif du bilan de ces entités ». En conséquence, l'immeuble de l'hôtel des Monnaies est comptabilisé à l'actif du bilan d'ouverture de l'établissement dans un compte de la classe 2 (compte 220), en contrepartie d'un compte de fonds propres spécifique aux « EPIC » (compte 229). Selon les dispositions du § 2.1.2.2 de la norme précitée, l'ensemble immobilier a été évalué à la « valeur vé-

nale » par le service « France Domaine » de la Direction générale des impôts pour un montant de 111 173 000 € au 31/12/2006. Ce montant, assimilé à la valeur vénale qui a été retenue dans le Compte Général de l'État au 31/12/2006, a été repris par l'établissement et s'entend « net » de toute autre reprise.

Suite au transfert de propriété de la parcelle dite de l'an IV à l'Institut de France en 2008, ce bâtiment a fait l'objet d'une reprise de la dotation de l'état à hauteur de 15 000 000 €.

Cette valeur a été communiquée par « France Domaine » dans l'avis domanial portant sur la valeur de la parcelle de l'an IV établi le 24 mars 2009 et a ramené la valeur du bâtiment inscrit à l'actif du bilan à la somme de 96 173 000 € au 31 décembre 2008. Les apports en dotation à titre gratuit (compte 229) ont été réduits à due concurrence.

Compte tenu de ses caractéristiques propres, cet immeuble construit en 1775 est considéré comme un « bien ayant une durée de vie non déterminable » selon les dispositions du § II.2.2 de la norme précitée. En conséquence, le bien figurant à l'actif du bilan n'est pas amorti.

En cas d'indice de perte de valeur durable, une dépréciation sera constatée au sens de l'article 322-5 du règlement n° 99-03 du Comité de la réglementation comptable. La dépréciation éventuelle est égale à la différence entre la valeur vénale initiale et la nouvelle valeur vénale déterminée dans les mêmes conditions précisées ci-avant, par le service de « France Domaine ». La dotation sera comptabilisée en contrepartie de la dotation en fonds propres. En revanche, postérieurement à une dépréciation, aucune reprise de dépréciation ne pourra être constatée.

COMPTABILISATION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE GROSSES RÉPARATIONS MIS À LA CHARGE DE L'ÉTABLISSEMENT LA MONNAIE DE PARIS

L'article 36 – III de la loi du 21 décembre 2006 précise que l'établissement « est substitué à l'État pour la gestion et l'entretien dudit immeuble. Il supporte le coût des travaux d'aménagement et des grosses réparations afférents à cet immeuble ».

A) TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN DU BÂTIMENT

Compte tenu de l'obligation d'aménagement et de grosses réparations prévue par la loi à laquelle l'établissement ne peut se soustraire et dont la mise en œuvre ne lui confère marginalement aucun avantage économique futur, les dépenses de travaux susvisés sont comptabilisées en charges. Ces dépenses, qui font l'objet de programmes pluriannuels par nature de travaux corroborés aux réalisa-

tions antérieures, font l'objet de constitution de provisions (au sens des dispositions des articles 311-2 4ème alinéa et 321-14-2 du règlement précité). L'enregistrement des provisions est linéaire sur la durée prévisionnelle de remplacement. Lors de la réalisation des travaux, les provisions sont reprises à due concurrence des montant constatés en charges de période. Les coûts des travaux excédant les plans pluriannuels ayant donné lieu à dotation sont, le cas échéant, constatés en charges de période.

Il a été retenu de mettre en place ce plan pluriannuel sur une durée de 10 ans glissants.

B) TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU BÂTIMENT

Les travaux d'aménagement ou de construction sur le bâtiment parisien réalisés par l'établissement ayant le caractère d'une immobilisation, sont comptabilisés sous forme de composants et amortis sur leur durée propre d'utilisation (comme prévu à l'article 314-14-2 du règlement précité). Cela implique que le coût engendré par ces travaux d'aménagement ou de construction sera inscrit à l'actif du bilan et sera amorti sur une durée allant de 10 ans à 50 ans à compter de la date de mise en service suivant la nature des travaux.

Dans le cadre du programme Métalmorphoses, certaines dépenses engagées suivent ce traitement et ont été mises en service dès 2015. Les immobilisations non mises en service sont portées au poste « immobilisations en cours (compte 231) ».

C) AUTRES DÉPENSES D'ENTRETIEN

Les dépenses d'entretien courant sont comptabilisées directement en charges de l'exercice.

2.2.2 ENSEMBLE IMMOBILIER DE PESSAC

La propriété de l'ensemble immobilier de Pessac a été transférée par la loi de finances pour 2007 de l'Etat à La Monnaie de Paris. Dans ce contexte, l'ensemble immobilier a été comptabilisé dans le bilan d'ouverture de l'établissement à la valeur vénale retenue dans le Compte Général de l'Etat au 31 décembre 2006, soit 12 623 072 €. L'écart entre cette valeur vénale et le coût historique du terrain et des composants des bâtiments de Pessac a été porté à l'actif du bilan en augmentation de la valeur du terrain de l'ensemble immobilier de Pessac.

2.3 STOCKS ET EN-COURS

Tous les stocks de produits qui concernent les activités commerciales sont valorisés Hors Taxes (HT) à l'inverse

des produits concernant les activités régaliennes qui sont valorisées toutes Taxes Comprises(TTC).

Les stocks sont valorisés au coût standard, l'écart entre les coûts standards et les coûts réels fait l'objet d'une réintégration à la clôture pour la quote-part des articles toujours en stock au 31 décembre.

2.3.1 STOCKS DE MATIÈRES PREMIÈRES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS

Figurent dans cette rubrique tous les stocks d'objets et substances plus ou moins élaborés destinés à entrer dans la composition des produits traités ou fabriqués ainsi que ceux, consommés au premier usage ou rapidement, qui concourent au traitement, à la fabrication ou à l'exploitation, sans entrer dans la composition des produits fabriqués : telles les matières premières (métaux fins, déchets, ...) et les matières et fournitures consommables.

Les stocks de métaux fins sont valorisés à chaque clôture à leur coût historique. Cette valeur ainsi calculée impacte les articles en cours de fabrication ainsi que les produits intermédiaires et finis composés de ces métaux ; elle prend en compte le prix du métal, les taxes et les autres frais accessoires.

Les déchets de métaux, quelle que soit leur origine, sont valorisés de la même façon. Le coût du déchet est obtenu par addition du coût de chaque métal constituant l'alliage en fonction de sa quote-part dudit alliage.

2.3.2 STOCKS D'EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS

Figurent dans cette rubrique, tous les biens en cours de formation au travers d'un processus de production.

La méthode de valorisation retenue est le coût de lancement soit la somme à date :

- du coût pour la partie matières premières et autres approvisionnements obtenue par multiplication de la quantité par le coût standard ;
- du prix d'achat pour l'éventuel coût de façon ou sous-traitance ;
- du coût horaire main d'œuvre standard : produit du nombre d'heures homme standard de fabrication consommées à la date de l'arrêté comptable par le taux horaire standard ;
- du coût horaire machine standard : produit du nombre d'heures machine standard de fabrication consommées à la date de l'arrêté comptable par le taux horaire standard.

La valeur ajoutée de ces articles augmente au fur et à mesure des transformations réalisées à l'intérieur de l'entreprise jusqu'à ce que l'ensemble du processus de fabrication soit achevé.

2.3.3 STOCKS DE PRODUITS INTERMÉDIAIRES ET FINIS

Toute transformation de la matière première, même réalisée par des prestataires extérieurs, est considérée par la Monnaie de Paris comme une valeur ajoutée.

Les stocks de produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût standard calculé par valorisation des gammes et nomenclatures spécifiques à chaque article. Le métal qui les constitue est valorisé au coût historique.

La valeur ajoutée de ces articles augmente au fur et à mesure des transformations réalisées à l'intérieur de l'entreprise jusqu'à ce que l'ensemble du processus de fabrication soit achevé.

Ainsi sont considérés comme produits intermédiaires et finis :

A) LES PRODUITS INTERMÉDIAIRES OU PRODUITS SEMI-FINIS

Les articles intermédiaires ou semi-finis correspondent à :

- tout article en métal ayant subi une première transformation (coût de « façon ») et réceptionné par la Monnaie de Paris. Il peut s'agir de planches, de barres, de bobines, d'anneaux, etc... réalisés soit en métaux précieux (principalement or et argent), soit en métaux communs (bronze monétaire, bronze florentin) ;
- tout article en métal ayant subi une transformation plus complexe et réceptionné à la Monnaie de Paris. Cela concerne principalement les flans (rondelles de métal prêtes à la frappe) d'or, d'argent ou de métaux communs ;
- tout article en métal ayant atteint un stade d'achèvement dans le cycle de production.

B) LES PRODUITS FINIS

Les produits finis correspondent à :

- tout article en métal ayant atteint un stade d'achèvement définitif dans le cycle de production et de conditionnement ; à ce moment, l'article quitte le statut de produit intermédiaire (en-cours de production ou semi-fini) par l'action dite de « délivrance » (changement de la zone de production vers la zone commerciale).
- tout article dont le processus de fabrication est terminé, et qui a été réceptionné par la zone commerciale

sans pour autant avoir fait l'objet d'une facturation (par exemple : monnaies étrangères, monnaies de collection, bijoux, médailles) est considéré comme produit fini.

Nota Bene : les Euros courants ne sont pas comptabilisés en stock de produits finis en fin d'exercice ; leur délivrance ou transfert en chambre forte déclenche la facturation et le transfert de propriété à la Direction Générale du Trésor.

C) LES KITS

Les kits correspondent à l'assemblage d'un (ou plusieurs) produit(s) fini(s) tels que précédemment décrits et/ou d'une (ou plusieurs) marchandise(s).

2.3.4 STOCKS DE MARCHANDISES

Figurent dans cette rubrique tous les articles que l'entreprise achète pour revendre en l'état.

2.3.5 PROVISIONS SUR STOCKS

Les dépréciations des stocks s'apprécient, pour les biens stockés à Paris (siège, dépôt-vente et billetterie) comme à Pessac à partir des stocks de fournitures et de consommables, de produits intermédiaires et finis et de marchandises, ainsi que d'articles prêtés.

La dépréciation des stocks est appréhendée par activité.

A) MONNAIES COURANTES FRANCE

Ces stocks sont destinés à l'Etat français et couverts par une commande ferme. Le risque sur ce client est nul et les stocks ne font l'objet d'aucune provision pour dépréciation.

B) MONNAIES COURANTES ÉTRANGÈRES

Les stocks de monnaies courantes étrangères sont destinés aux banques centrales étrangères. Les produits sont manufacturés dans le cadre de contrats fermes et les conditions contractuelles peuvent prévoir des livraisons sur plusieurs exercices. Les stocks de chaque contrat ne font l'objet d'aucune provision jusqu'à la date de la dernière livraison prévue. Au-delà de cette date, tous les stocks affectés au contrat sont provisionnés pour 100% de leur valeur de stock diminuée de 87% de la valeur métal pour prise en compte des coûts de refonte et d'affinage.

C) MONNAIES DE COLLECTION À VALEUR FACIALE

Les monnaies de collection à valeur faciale sont des produits à millésime annuel. Chaque année, le nouveau mil-

lésime remplace le précédent sur le principal réseau de vente avec l'hypothèse que 8% des ventes sont encore possibles sur les années futures.

A la clôture, les stocks des millésimes des années antérieures sont provisionnés pour leur valeur en stock -87% de la valeur métal pour les produits en argent et -99% de la valeur métal pour les produits en or. Les produits non métalliques sont provisionnés pour 100% de leur valeur en stock.

Concernant le millésime de l'année, les produits sont provisionnés à hauteur des quantités en stock à la clôture diminuées de 8% des ventes réalisées au cours des 12 derniers mois. Ces quantités sont provisionnées pour une valeur égale à leur valeur de stock -87% de leur valeur métal pour les produits en argent, -99% de leur valeur métal pour les produits en or et pour 100% de leur valeur en stock pour les produits non métalliques.

D) MONNAIES DE COLLECTION TRADITIONNELLES

Les monnaies de collection traditionnelles sont provisionnées si leur ancienneté en stock est supérieure à 180 jours et en fonction de leur taux de rotation calculé sur les 12 derniers mois. Les produits dont le taux de rotation est inférieur à 33% sont provisionnés pour 100% de leur quantité en stock ; ceux dont le taux de rotation est compris entre 33% et 50% sont provisionnés pour 66% de leur quantité en stock ; ceux dont le taux de rotation est compris entre 50% et 100% sont provisionnés pour 50% de leur quantité en stock ; les produits dont le taux de rotation est supérieur à 100% ne sont pas provisionnés. Les quantités ainsi déterminées sont provisionnées pour une valeur égale à leur valeur de stock -99% de leur valeur métal pour les produits en or, -87% de leur valeur métal pour les autres produits métalliques et pour 100% de leur valeur en stock pour les produits non métalliques.

E) AUTRES PRODUITS D'ART

Les autres produits d'art sont provisionnés si leur ancienneté en stock est supérieure à 180 jours et en fonction de leur taux de rotation calculé sur les 12 derniers mois. Les produits dont le taux de rotation est inférieur à 33% sont provisionnés pour leur valeur de stock -99% de leur valeur métal pour les produits en or, -87% de leur valeur métal pour les autres produits métalliques et pour 100% de leur valeur en stock pour les produits non métalliques.

Les produits dont le taux de rotation est supérieur à 33% ne sont pas provisionnés.

F) CAS PARTICULIER DES STOCKS D'ARTICLES EN PRÊT

Tous les articles prêtés sont dépréciés pour 100% de leur valeur en stock.

G) CAS PARTICULIER DES STOCKS DE MONNAIES DE COLLECTION À VALEUR FACIALE RETOURNÉES PAR LA BANQUE DE FRANCE

Toutes les monnaies de collection à valeur faciale retournées par la Banque de France et propriété de la Monnaie de Paris sont provisionnées pour leur valeur de stock -87% de la valeur métal pour les produits en argent et -99% de la valeur métal pour les produits en or.

2.4 OPÉRATIONS EN DEVISES

La comptabilisation des factures d'achat libellées en devises étrangères s'effectue sur la base du cours de la devise concernée au jour de l'enregistrement comptable.

La comptabilisation des factures de vente libellées en devises étrangères s'effectue sur la base du cours du jour de la réception de la notification de l'attribution du marché.

Lorsqu'à la date de clôture des comptes une créance ou une dette libellée en devise étrangère figure à l'actif ou au passif du bilan, il est constaté un écart de conversion à l'actif ou au passif du bilan calculé sur la base du cours de la devise concernée à la date de clôture.

Lors de la clôture de l'opération (encaissement ou décaissement), l'écart éventuel entre le montant comptabilisé initialement et le montant encaissé ou décaissé in fine est rapporté au compte de résultat sur les postes Produits de change ou Pertes de change suivant le cas.

2.5 CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Provision pour dépréciation des créances clients douteux : Les provisions pour dépréciation des clients douteux sont déterminées à partir d'une analyse des clients effectuée selon leur nature :

- Grossistes français
- Grossistes étrangers
- Détaillants français
- Détaillants étrangers
- Entreprises privées
- Particuliers
- Etats
- Collectivités publiques

Les créances sur les clients étatiques ne font pas l'objet d'une constitution de provision pour créances douteuses. A partir de la balance par antériorité à la date de clôture, le montant de la provision pour créances douteuses est calculé sur la base des soldes clients dont les montants ne sont pas couverts par une caution bancaire ou une avance.

La provision pour dépréciation clients est calculée en fonction de la grille ci-après :

CLIENTS DONT LA FACTURE N'EST PAS RÉGLÉE...

75 jours après l'échéance	90 jours après l'échéance	180 jours après l'échéance	365 jours après l'échéance
25 %	50 %	75 %	100 %

Lors de la fabrication des euros français, le fait générateur du chiffre d'affaires est la facturation déclenchée au moment du transfert du produit fini (appelé plus particulièrement délivrance) dans les chambres fortes de La Monnaie de Paris. A partir de ce moment, le produit est réputé appartenir au Trésor et peut être enlevé par la Banque de France.

2.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les indemnités de départ à la retraite ont été chiffrées pour le personnel à statut contractuel, sur la base d'un calcul individuel. Aucune provision n'est constatée au titre des retraites des ouvriers sous décret ou des fonctionnaires, compte tenu de leurs régimes de retraite spécifiques.

Le compte épargne temps a fait l'objet d'un chiffrage sur la base des droits acquis au 31 décembre 2017.

Le droit des salariés susceptibles de recevoir une médaille d'honneur du travail a été pris en compte sur la base de la situation individuelle des effectifs présents en fin d'exercice.

Les litiges ont été provisionnés – conformément aux règles comptables du PCG – lorsque le risque était estimé comme avéré.

La constitution des provisions pour litiges est liée au caractère probable ou certain d'une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue, conformément à l'article 312-1 du PCG

2.7 AUTRES POINTS

Dans le cadre de sa mission d'expertise des pièces mutilées qui lui est confiée par l'Etat Français et en application du décret D 121-2 du Code monétaire et financier, les banques remettent ces pièces à la Monnaie de Paris pour remboursement. A son tour, cette dernière bénéficie d'un remboursement de la part du Trésor. Le montant de l'encours en attente de remboursement apparaît dans la rubrique « Etat, autres créances – remboursement de pièces ».

Les pièces volontairement mutilées, comme les pièces contrefaites, ne sont pas remboursées aux banques.

3.0 DÉTAILS DES POSTES DU BILAN

3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

IMMOBILISATIONS BRUTES	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2016	Acquisitions et créations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2017
Immobilisations incorporelles	12 731 796	687 674	-	13 419 469
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
TOTAL	12 731 796	687 674	-	13 419 469

AMORTISSEMENTS	Cumul des amortissements au 31/12/2016	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul des amortissements au 31/12/2017
Immobilisation incorporelles				
Brevets et marques	382 022	8 425	-	390 447
Logiciels	8 033 753	390 278	-	8 424 031
TOTAL	8 415 775	398 703	-	8 814 478

3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations en cours correspondent essentiellement aux travaux réalisés sur le site du quai Conti et qui correspondent à la phase II du chantier Métalmorphose.

IMMOBILISATIONS BRUTES	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2016	Acquisitions et création	Diminution	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2017
Terrains	7 210 465	-	-	7 210 465
Agencement et aménagement terrains	83 645	-	-	83 645
Constructions sur sol propre	58 244 137	31 759 999	-	90 004 136
Immobilisation remise en dotation	96 173 000	-	-	96 173 000
Constructions, installations générales, agencement	12 836 327	63 738	-	12 900 065
Installations techniques, matériel et outillage ind.	42 917 800	2 194 174	-	45 111 974
Installations générales, agencements, aménagements divers	331 084	12 588	-	343 672
Collections historiques	74 106	-	-	74 106
Collections privées	1 248 674	46 753	-	1 295 427
Autres matériels de transport	1 305 423	47 400	-	1 352 823
Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 387 151	3 380 279	-	11 767 430
Immobilisations corporelles en cours	21 846 857	797 402	11 526 075	11 118 183
TOTAL	250 658 668	38 302 332	11 526 075	277 434 925

AMORTISSEMENTS	Cumul des amortissements au 31/12/2016	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul des amortissements au 31/12/2017
Terrains	-	-	-	-
Agencement et aménagement terrains	83 645	-	-	83 645
Constructions sur sol propre	28 255 326	2 321 944	-	30 577 270
Immobilisation remise en dotation	-	-	-	-
Constructions, installations générales, agencement	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage ind.	11 712 871	235 904	-	11 948 774
Installations générales, agencements, aménagements divers	38 332 301	1 091 225	-	39 423 525
Collections historiques	331 084	505	-	331 588
Collections privées	-	-	-	-
Autres matériels de transport	1 105 301	54 606	-	1 159 907
Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 210 341	605 337	-	6 815 678
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
TOTAL	86 030 868	4 309 520	-	90 340 388

3.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2016	Acquisitions et création	Diminution	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2017
Prêts & autres immobilisations financières				
Prêt 1 % logement	2 123 384	77 667	125 588	2 075 463
Dépôts de garantie	4 429	3 000	-	7 429
TOTAL	2 127 813	80 667	125 588	2 082 893

Les fonds versés aux organismes chargés de gérer les fonds du 1% logement sont prêtés à ceux-ci pour une durée de 20 ans.

3.4 STOCKS ET EN COURS

	AU 31/12/2016	AU 31/12/2017	AU 31/12/2017	AU 31/12/2017
	Valeur nette	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette
Matières premières et approvisionnements	25 305 633	21 383 072	2 854 001	18 529 071
En-cours de production de biens	1 310 091	1 169 747	-	1 169 747
Produits intermédiaires et finis	63 817 842	67 518 565	5 570 066	61 948 499
Marchandises	449 617	714 382	340 796	373 586
TOTAL	90 883 184	90 785 766	8 764 863	82 020 903

3.5 CRÉANCES CLIENTS

	AU 31/12/2016	AU 31/12/2017	AU 31/12/2017	AU 31/12/2017
	Valeur nette	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette
Clients :				
Clients monnaies courantes françaises (État)	1 820 204	3 188 157	-	3 188 157
Clients monnaies courantes étrangères	11 193 876	3 411 587	-	3 411 587
Clients autres produits	9 312 912	6 825 502	85 234	6 740 268
<i>Sous-total</i>	<i>22 326 993</i>	<i>13 425 246</i>	<i>85 234</i>	<i>13 340 012</i>
Effets à recevoir	-	-	-	-
Clients factures à établir	1 907 530	272 083	-	272 083
TOTAL	24 234 523	13 697 329	85 234	13 612 095

La méthodologie de provisions des créances clients fait l'objet d'un descriptif au point 2.5.

3.6 AUTRES CRÉANCES

	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2017
PERSONNEL		
Avances & Acomptes	25 464	210 332
	25 464	210 332
ÉTAT, TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE		
TVA déductible sur autres biens et services	-	-
TVA déductible sur factures non parvenues	292 007	563 418
TVA déductible sur achats d'immobilisations	-	-
Crédit de TVA à reporter	419 069	6 861
Remboursement de TVA demandé	1 800 000	800 000
	2 511 076	1 370 279
ÉTAT, AUTRES CRÉANCES		
Remboursement de pièces	435 975	560 986
Etat, impôt sur les sociétés	-	2 299 956
Crédit d'impôt à recevoir	1 446 793	792 369
Trop versé s/Contribution économique des entr.	-	1 914 042
Trop versé s/taxe sur les salaires	-	-
Trop versé s/ URSSAF	61 358	-
Autres créances à recevoir	-	33
	1 944 125	5 567 385
AUTRES CRÉANCES		
Tickets Restaurant non utilisés au 31/12	44 141	49 028
Autres créances	153 843	647 494
Remboursement sur créances liées à l'amiante	-	-
Fournisseurs	160 460	149 239
Fournisseurs autres avoir à recevoir	-	-
Clients remboursements à imputer	-	-
	358 444	845 761
TOTAL	4 839 109	7 993 757

3.7 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

	Montant brut	À moins d'un an	À plus d'un an
Prêts 1 % logement	2 075 463	125 588	1 949 875
Autres Immobilisations financières	7 429	-	7 429
Clients douteux ou litigeux	-	-	-
Autres créances clients	13 697 329	13 697 329	-
Personnel et comptes rattachés	210 332	210 332	-
Autres créances liées aux personnels	66 620	66 620	-
État et autres collectivités publiques			
Impôts sur les bénéfices	2 299 956	2 299 956	-
Taxe sur la valeur ajoutée	1 370 279	1 370 279	-
Divers	3 267 429	3 267 429	-
Groupes et associés	-	-	-
Débiteurs divers - dont créances relatives à des opérations de pension de titres	779 140	779 140	-
Charges constatées d'avance	268 010	268 010	-
TOTAUX	24 041 989	22 084 684	1 957 305

3.8 DISPONIBILITÉS

	31/12/2016	31/12/2017
À L'ACTIF DU BILAN		
Comptes ouverts auprès du Trésor		
Comptes à vue	17 994 224	6 815 385
Autres encaissements en cours	230 106	55 876
TOTAL	18 224 330	6 871 261
Autres disponibilités		
Comptes à vue	259 357	732 531
Caisses	592 860	283 414
Interêts courus à recevoir sur comptes à terme	-	-
TOTAL	852 217	1 015 945
TOTAL À L'ACTIF DU BILAN	19 076 547	7 887 206
AU PASSIF DU BILAN		
Comptes ouverts auprès du Trésor	-	-
Autres comptes à vue	3 272 302	-
TOTAL AU PASSIF DU BILAN	3 272 302	-
SOLDE NET DE TRÉSORERIE	15 804 245	7 887 206

Selon l'article R121-19 du code monétaire et financier (livre 1er, titre 2, chapitre 1er), et sauf décision contraire du Ministre de l'Economie et des Finances, les fonds de l'établissement public sont déposés chez un comptable du Trésor.

Par décision ministérielle, l'établissement public est autorisé depuis le 31 juillet 2008 à ouvrir plusieurs comptes à terme rémunérés.

La Monnaie de Paris a soldé tous ses comptes à terme et a conservé l'ensemble de sa trésorerie dans un compte à vue car les taux servis sont nuls.

Plusieurs comptes commerciaux sont ouverts auprès d'établissements bancaires privés, en accord avec la Direction Générale de la Comptabilité Publique, notamment pour couvrir les opérations commerciales en devises et obtenir des engagements de caution.

3.9 FONDS PROPRES

A l'occasion de la création de l'établissement public « La Monnaie de Paris », l'Etat lui a transféré l'ensemble « des biens et droits » dans les conditions suivantes :

Article L.121-6 III du Code monétaire et financier : « l'ensemble des biens et droits à caractère mobilier et immobilier du domaine public ou privé de l'Etat attachés aux missions des services relevant du budget annexe des Monnaies et médailles est, à l'exception de l'hôtel des Monnaies sis au 11, quai Conti, à Paris, transféré de plein droit et en pleine propriété à l'établissement public La Monnaie de Paris, à compter du 1er janvier 2007. Tous les biens transférés relèvent du domaine privé de l'établissement privé, à l'exception des collections historiques qui sont incorporées à cette même date dans le domaine public de l'établissement.

[...]

L'hôtel des Monnaies est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public La Monnaie de Paris à titre de dotation. L'établissement est substitué à l'Etat pour la gestion et l'entretien dudit immeuble. Il supporte également le coût des travaux d'aménagement et des grosses réparations afférents à cet immeuble ».

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2017	Variation
Dotation en capital initiale	150 556 913	150 556 913	-
Report à nouveau	21 188 702	2 377 518	-18 811 184
Résultat de l'exercice	6 188 816	-14 248 582	-20 437 398
TOTAL	177 934 432	138 685 850	-39 248 582

3.10 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ANTÉRIEUR

Le résultat de l'exercice 2016 d'un montant de +6 188 816 euros a fait l'objet d'une affectation sur le report à nouveau à hauteur de +6 188 816 euros, portant ainsi le report à nouveau à la clôture de l'exercice 2017 à un solde de +27 377 518 euros.

La provision pour charges liées aux futurs retours Banque de France sur les pièces millésimées 2008 à 2016, d'un montant de 25 M€, a été constituée par imputation sur le report à nouveau. Celui-ci a donc été ramené à +2 377 518 au 31/12/2017.

3.11 AUTRES FONDS PROPRES

L'apport en dotation correspond à la valeur inscrite à l'actif du bilan de l'ensemble immobilier de l'Hôtel des Monnaies pour lequel l'EPIC bénéficie d'un droit d'utilisation gratuit dans le cadre de la mise à disposition par l'Etat à titre de dotation. La Loi de finances rectificative n°2008-1443 du 30 décembre 2008 a modifié légèrement l'article 36 de la loi du 21 décembre 2006 pour prendre en compte le fait que le bâtiment Parisien a été réenregistré et la parcelle de l'An IV transférée.

Au moment du transfert de la parcelle de l'An IV à l'Institut de France intervenu courant 2008 (cf. 2.2.1), la valeur de l'ensemble immobilier de l'Hôtel des Monnaies a été ramenée à la somme de 96 173 000 € (compte 220). Cette opération a réduit à la même valeur l'apport en dotation à titre gratuit de l'Etat (compte 229).

3.12 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Solde au 31/12/2016	Augmentations dotations exercice	Diminutions reprises exercice	Autres	Solde au 31/12/2017	Variation nette de l'exercice
Risques RH d'exploitation	1 759 670	58 246	1 191 396	-	626 519	-1 133 150
Risques RH exceptionnels (*)	5 809 622	1 554 322	299 426	-	7 064 518	1 254 896
Risques commerciaux	768 942	-	-	-	768 942	-
Risques de change	18 249	27 053	18 249	-	27 053	8 804
Provision autres risques	804 000	-	-	-	804 000	-
<i>Sous-total provisions pour risques</i>	<i>9 160 483</i>	<i>1 639 620</i>	<i>1 509 071</i>	<i>-</i>	<i>9 291 032</i>	<i>130 549</i>
Provision pour médailles du travail	362 960	32 471	-	-	395 431	32 471
Provisions autres risques	-	-	-	-	-	-
Provision taxe foncière et taxe sur les bureaux	-	-	-	-	-	-
Provision pour grosses réparations	1 691 832	2 524 368	2 300 000	-	1 916 200	224 368
Indemnités départ en retraite Contractuels	266 743	134 189	-	-	400 932	134 189
Retour Banque de France (en capitaux propres)	-	-	-	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Retour Banque de France (en exploitation)	-	2 190 000	-	-	2 190 000	2 190 000
Compte Epargne temps	1 050 133	50 040	-	-	1 100 173	50 040
Provision pour réorganisation CMES (*)	-	-	-	-	-	-
Provision autres charges	-	-	-	-	-	-
<i>Sous-total provisions pour charges</i>	<i>3 371 669</i>	<i>4 931 067</i>	<i>2 300 000</i>	<i>25 000 000</i>	<i>31 002 736</i>	<i>27 631 067</i>
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES AU PASSIF	12 532 151	6 570 687	3 809 071	25 000 000	40 293 768	27 761 617
<i>dont dotations ou reprises à caractère d'exploitation</i>	<i>-</i>	<i>5 016 366</i>	<i>3 509 645</i>	<i>25 000 000</i>	<i>33 229 250</i>	<i>26 506 721</i>
<i>(*) dont dotations ou reprises à caractère exceptionnel</i>	<i>-</i>	<i>1 554 322</i>	<i>299 426</i>	<i>-</i>	<i>7 064 518</i>	<i>1 254 896</i>

Conformément aux dispositions du contrat pluriannuel signé entre l'Etat la Monnaie de Paris le 16 mars 2018, l'Etablissement public la Monnaie de Paris est tenue d'assumer la garantie de bonne fin des retours de monnaies de collection. Dans ces conditions, les frais induits par le transport de ces pièces à la Monnaie de Paris ainsi que les coûts de destruction sont à la charge de l'Etablissement.

Il en ressort au 1er janvier 2017 la constitution d'une provision pour risques et charges d'un montant de 25,0 M€ par contrepartie capitaux propres conformément au contrat pluriannuel visant à couvrir le coût des retours des monnaies de collection en circulation au 31 décembre 2016, ainsi qu'une provision de 2,2 M€ appréhendée au compte de résultat pour les pièces émises par la Monnaie de Paris au cours de l'exercice 2017.

PROVISION POUR RISQUES LIÉS AUX RESSOURCES HUMAINES

La provision liée aux rentes amiantes a fait l'objet d'une actualisation et le calcul est basé sur un taux de 1.5% conforme aux recommandations de la norme IAS19R et de l'ANC

	Solde au 31/12/2016	Dotations de l'exercice	Reprises		Solde au 31/12/2017
			Non utilisées	Utilisées	
Provision pour contentieux maladie professionnelle	1 337 696	-	-	1 106 396	231 300
Provision pour litiges « coup de chapeau »	22 177	-	-	-	22 177
Provision pour litiges Prud'hommes	399 797	58 246	85 000	-	373 042
RISQUES RH D'EXPLOITATION	1 759 670	58 246	85 000	1 106 396	626 519

PROVISION POUR LITIGES COMMERCIAUX

	Solde au 31/12/2016	Dotations de l'exercice	Reprises		Solde au 31/12/2017
			Non uti lisées	Utilisées	
Provision pour litiges EVM	520 770	-	-	-	520 770
Provision pour litiges Ketchum	248 172	-	-	-	248 172
PROVISION POUR RISQUES COMMERCIAUX	768 942	-	-	-	768 942

PROVISION POUR GROSSES RÉPARATIONS (BÂTIMENT « HÔTEL DE LA MONNAIE »)

La provision pour grosses réparations a été constituée selon la méthode décrite dans la note 2.2.1 à partir d'une estimation pluriannuelle des travaux d'entretien à effectuer sur la période 2018-2027.

	Solde au 31/12/2016	Dotations de l'exercice	Reprises		Solde au 31/12/2017
			Non utilisées	Utilisées	
PROVISION POUR GROSSES RÉPARATIONS	1 691 832	2 524 368	1 262 960	1 037 040	1 916 200

INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE DES CONTRACTUELS

La provision a pour objet de couvrir le coût futur de l'indemnité qui sera versée au personnel contractuel lors de leur départ à la retraite.

Au titre de l'exercice 2017, les hypothèses actuarielles ont été ajustées. Le calcul de la provision IDR est basé sur un taux de 1.5% conforme aux recommandations de la norme IAS19R et de l'ANC

	Solde au 31/12/2016	Dotations de l'exercice	Reprises		Solde au 31/12/2017
			Non utilisées	Utilisées	
PROVISION INDEMNITÉS DE RETRAITE	266 743	134 189	-	-	400 932

3.13 DÉPRÉCIATIONS À L'ACTIF

	Solde au 31/12/2016	Augmentations dotations exercice	Diminutions reprises exercice	Solde au 31/12/2017	Variation nette de l'exercice
Dépréciations sur stock et en-cours	12 342 128	2 319 807	5 897 072	8 764 863	-3 577 265
Dépréciations sur comptes clients	74 125	11 109	-	85 234	11 109
DÉPRÉCIATIONS EN MOINS DE L'ACTIF	12 416 252	2 330 916	5 897 072	8 850 097	-3 566 155

3.14 AVANCES ET ACOMPTE REÇUS

Le montant total des avances et acomptes reçus des clients au titre des contrats passés avec des banques centrales étrangères relatives à la production de monnaies courantes s'établit à 1 987 540 €.

3.15 DETTES FOURNISSEURS

	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2017
Fournisseurs	3 894 682	5 095 340
Fournisseurs - Factures non parvenues	6 510 283	6 359 627
TOTAL	10 404 964	11 454 967

3.16 DETTES FISCALES, SOCIALES ET AUTRES DETTES

Au 31/12/2017, l'ensemble des dettes était à moins d'un an à l'exception d'un emprunt de 18 653 € qui est à échéance à 4 ans sans intérêt.

	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2017
DETTES SOCIALES ET FISCALES		
Rémunérations dues au personnel	1 540	106
Personnel - oppositions	-	251
Comité d'entreprise	-	-
Personnel - autres charges à payer	2 202 745	2 115 837
Charges sociales - charges à payer	610 277	692 228
Etat - Impôts sur les sociétés	3 055 316	-
TVA à payer	4 985	8 785
TVA collectée à reverser	-	-
TVA Intracommunautaire à reverser	-	-
TVA sur factures à établir / TVA sur FNP intracommunautaire	106 936	200 918
Taxe sur les salaires à payer	51 832	163 456
Autres charges fiscales sur salaires à payer	40 197	82
Taxe d'apprentissage CAP	125 719	168 926
Formation Continue cap	343 836	287 027
CET (CFE+CVAE) - Cap	283 070	1 925 432
Taxe foncière - Cap	-	521 257
TVTS cap	806	-
Autres droits cap	2 489 144	2 759 528
TOTAL	9 316 402	8 843 832
AUTRES DETTES		
Opérations bancaires reçues en attente d'identification	16 063	17 649
Clients créditeurs	9 416 066	9 602 571
Autres dettes	172	106
TOTAL	9 432 301	9 620 327

3.17 PRODUITS À RECEVOIR

	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2017
Clients, Factures à établir	1 907 530	272 083
Subvention à recevoir	-	-
Etat, excédent taxe sur les salaires	-	-
Etat, excédent CVAE et CFE	-	1 914 042
Intérêts courus à recevoir sur placements	-	-
TOTAL	1 907 530	2 186 125

3.18 CHARGES À PAYER

	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2017
Fournisseur factures non parvenues	6 510 283	6 359 627
Dettes fiscales et sociales	9 316 402	8 843 832
Autres dettes	9 432 301	9 620 327
TOTAL	25 258 985	24 823 785

4.0 DÉTAILS DES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES (EN K€)

DÉTAIL DES PRODUITS	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2017	Variation
Monnaies courantes françaises : euros français	38 663	38 030	-2%
Monnaies courantes : autres pièces	18 711	18 959	+1%
Monnaies de collections à valeur faciale	49 169	33 977	-31%
Monnaies de collection : autres	9 967	9 776	-2%
Médailles	4 694	3 473	-26%
Autres ventes	19 727	12 951	-34%
TOTAL	140 930	117 167	-17%

Le chiffre d'affaires provenant des marchés de monnaies courantes étrangères est constaté sur la base du cours de la devise au jour de la réception de la notification de l'offre.

Le dollar est la seule devise étrangère de facturation et elle fait l'objet d'une couverture de change.

4.2 ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les autres charges externes comprennent un montant de 40 354 € correspondant à la rémunération des commissaires aux comptes.

DÉTAIL DES CHARGES	SOLDE AU 31/12/2016	SOLDE AU 31/12/2017	VARIATION
CONSOMMATION NETTE DE MARCHANDISES	4 551 534	1 107 272	-3 444 262
ACHATS DE MATIÈRES PREMIÈRES ET AUTRES APPROVISIONNEMENT	-	-	-
Achats de flans	20 376 995	25 410 833	5 033 838
Achats de métaux bruts	38 327 531	13 283 748	-25 043 783
Achats d'emballage	2 814 786	2 918 126	103 340
Rachat de la valeur faciales des monnaies de collections	-	-	-
Achat de fournitures (atelier, magasin, bureau ...)	537 664	656 541	118 877
TOTAL	62 056 975	42 269 248	-19 787 727
VARIATIONS DE STOCK DE MP ET APPROVISIONNEMENTS	-5 145 508	5 602 293	10 747 801
ETUDES ET PRESTATIONS			
Façons de flans	2 797 153	2 333 523	-463 631
Autres prestations	618 730	847 035	228 305
ACHATS NON STOCKÉS DE CONSOMMABLE, FOURNITURES ET MATÉRIELS	2 359 801	2 582 677	222 876
AUTRES CHARGES EXTERNES	21 097 488	24 663 028	3 565 540
TOTAL	84 920 291	76 224 518	-8 695 773

4.3 IMPÔTS ET TAXES

DÉTAIL DES IMPOTS ET TAXES	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2017	Variation
Contribution Economique Territoriale	1 658 426	1 080 562	-35%
Taxe sur les salaires	632 082	746 792	18%
Seigneurage	3 753 459	4 356 727	16%
Taxe foncière Pessac	463 095	986 175	113%
Autres Taxes	1 296 593	1 528 376	18%
TOTAL	7 803 655	8 698 631	11%

Les taxes 2017 comprennent un complément de taxe foncière d'un montant de 521 000€

4.4 CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

	Salaires et traitements*	Charges sociales*	Total	
			en €	en %
Personnel de l'EPIC	21 805 111	9 586 934	31 392 045	99%
Fonctionnaires MINEFI mis à disposition	167 598	104 070	271 668	1%
TOTAL	21 972 709	9 691 004	31 663 713	100 %

(*) Hors impôts et taxes liés à la masse salariale

EN PERSONNE PHYSIQUE**	Effectif au 31/12/2016	Effectif au 31/12/2017
Personnel de l'EPIC	455	460
Fonctionnaires MINEFI mis à disposition	5	4
TOTAL	460	464

**Hors CDD, vacataires et confédérés

La Monnaie de Paris a bénéficié au titre de l'exercice 2017 de 650 K€ de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Il a été retenu de comptabiliser le CICE en moins des charges de personnel, conformément à la note d'information de l'autorité des normes comptables (ANC) datée du 28 février 2013.

Le CICE a été utilisé pour réaliser des investissements, soutenir l'effort de formation des collaborateurs et améliorer le fonds de roulement.

4.5 AUTRES CHARGES

DÉTAIL DES AUTRES CHARGES	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2017	Variation au 31/12/2017
Droits d'auteurs et redevance pour concession de brevet	650 283	408 766	-241 517
Pertes et vols de marchandises net	31 694	33 755	2 061
Pertes sur créances irrécouvrables	94 346	24 068	-70 278
Charges diverses	10 331	84 072	73 741
TOTAL	786 654	550 661	-235 993

4.6 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

DÉTAIL DES PRODUITS FINANCIERS	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2017	Variation au 31/12/2017
Autres produits financiers	31 813	1 692	-30 122
Gain de change	167 346	1 272 105	1 104 759
Reprise provisions risque de change	-	18 249	18 249
TOTAL	199 160	1 292 046	1 092 887

DÉTAIL DES CHARGES FINANCIÈRES	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2017	Variation au 31/12/2017
Interêts de la dette commerciale	3 867	-	-3 867
Interêts de la dette financière	-	1 883	-
Perte de change	436 686	389 170	-47 516
Dotations provisions risque de change	18 249	27 053	8 804
TOTAL	458 803	418 105	-42 580

4.7 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2017	Variation
Pénalités sur marchés	8 887	57 023	48 136
Indemnités litiges commerciaux	89 985	-	-89 985
Indemnités litiges prud'hommes	107 022	941	-106 081
Charges déplombage, désamiantage et dépolluage	2 412 181	765 237	-1 646 944
Rentes amiante et pré retraites amiante	270 936	301 635	30 699
Dotations aux provisions pour risques et charges	796 853	1 554 322	757 469
Autres charges exceptionnelles	27 427	1 020 947	993 520
TOTAL	3 713 291	3 700 104	-13 187

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2017	Variation
Cession d'immobilisations	3 000	-	-3 000
Indemnités perçues	23 428	-	-23 428
Reprise provision pour risques et charges	423 094	299 426	-123 668
Autres produits exceptionnels	82 843	150 302	67 459
TOTAL	532 365	449 728	-82 637

4.8 ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS	31/12/2016	31/12/2017
Position de couverture de change	12 162 523	3 320 010
Garanties de soumission et de bonne exécution (dans le cadre d'un appel d'offres)	9 942 262	7 038 536
TOTAL	22 104 785	10 358 546

ENGAGEMENTS HORS BILAN REÇUS	31/12/2016	31/12/2017
Cautions bancaires fournies par les clients	1 134 212	1 134 212
TOTAL	1 134 212	1 134 212

La Monnaie de Paris assure pour le compte de l'Etat français le stockage en chambres fortes de monnaies courantes avant leur enlèvement par la Banque de France. Ces pièces ne sont pas la propriété de l'EPIC et à ce titre sont considérées comme des stocks en non-valeur qui n'apparaissent pas au bilan de La Monnaie de Paris. Au 31 décembre 2017, la Monnaie de Paris assurait le gardiennage de 375 millions de pièces.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

	31/12/2016	31/12/2017
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ		
RÉSULTAT NET	6 188 816	-14 248 582
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>	-	-
+/- amortissements et provisions (y.c. actif circulant)	8 626 646	3 903 684
- Plus-values de cessions nettes d'impôts	-3 000	-
A - MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	14 812 462	-10 344 897
+/- variation des stocks	-9 314 737	12 439 546
+/- variation des créances d'exploitation	-15 267 773	22 099 474
+/- variation des dettes d'exploitation	1 688 503	-743 696
+/- variation des autres créances liées à l'activité	-475 444	-3 113 781
+/- variation des autres dettes liées à l'activité	3 616 038	-811 974
B - FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	-4 940 951	19 524 672
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
- Acquisitions d'immobilisations	-13 149 729	-27 419 010
+ Cessions d'immobilisation	3 000	-
+ Cessions d'immobilisation financières	13 363	-
+ Cessions d'immobilisation créances et dettes sur immobilisations	-	-
C - FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-13 133 366	-27 419 010
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
- Dividendes versés	-	-
+ Incidence des variations de capital	-	-
+ Incidence des variations de dotations	-	-
+ Incidence des variations de provisions	-	-
D - FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-	-
VARIATION DE TRÉSORERIE (B+C+D)	-18 074 317	-7 894 338
+ Disponibilités à l'ouverture (Actif)	33 901 262	19 076 547
+/- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à l'ouverture (Passif)	-70 272	-3 319 874
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	33 830 990	15 756 674
+Disponibilité à la clôture (Actif)	19 076 547	7 887 206
+/- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à la clôture (Passif)	-3 319 874	-24 871
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	15 756 674	7 862 335

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

	31/12/2016	31/12/2017
CHIFFRE D'AFFAIRES	140 929 688	117 167 375
VENTES DE MARCHANDISES (1)	479 842	1 066 889
Achats de marchandises	4 095 181	1 229 619
<i>Coût d'achat March. Vendues (2)</i>	4 095 181	1 107 272
MARGE BRUTE SUR MARCHANDISES	-3 615 339	-40 383
Ventes produits finis & travaux	137 119 098	112 611 185
Ventes de services	3 330 748	3 489 301
Production stockée et immobilisée	7 994 698	-6 817 636
PRODUCTION EXERCICE (3)	148 444 544	109 282 851
Achats Matières premières	62 513 328	42 268 658
Variation stocks matières	-5 145 508	5 602 293
<i>Consommation matière (4)</i>	57 367 820	47 870 951
<i>Marge sur Coût des matières</i>	91 076 722	61 411 900
<i>Activité (5) = (1) + (3)</i>	232 476 363	110 349 739
<i>Marge brute globale (5) – (2) – (4)</i>	87 461 383	61 371 516
Autres achats et ch. Externes	26 873 173	30 426 262
VALEUR AJOUTÉE	60 588 210	30 945 254
Subventions d'exploitation	139 085	-
Impôts & taxes	7 803 655	8 698 631
Salaires	21 963 480	21 805 111
Charges sur salaires	9 831 670	9 858 602
<i>Sous total Salaires & Charges</i>	31 795 150	31 663 713
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	21 128 490	-9 417 090
Transfert de charges	462 637	452 427
Reprise de prov pour risques et charges	1 270 562	3 491 396
Reprise de prov. sur dépréciation des stocks	-	5 897 072
Reprise de prov. sur dépréciation des créances clients	-	-
Autres produits	24 718	154 294
Dotations aux amortissements	4 216 453	4 708 223
Dotations aux prov. pour dépréc. actif circulant	3 860 578	2 330 916
Dotations aux prov. pour risques	1 563 840	58 246
Dotations aux prov pour charges	-105 039	4 931 067
Autres charges	786 654	550 661
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	12 563 921	-12 001 015
Produits financiers	199 160	1 292 046
Charges financières	458 803	418 105
<i>Résultat financier</i>	-259 643	873 941
RÉSULTAT COURANT	12 304 278	-11 127 074
Produits exceptionnels : reprise prov pour risques et charges	423 094	299 426
Autres produits exceptionnels	109 271	150 302
Charges exceptionnelles : dot prov pour risques et charges	796 853	1 554 322
Autres charges exceptionnelles	2 916 438	2 145 782
<i>Résultat exceptionnel</i>	-3 180 926	-3 250 376
Impôts sur les bénéfices	2 934 536	-128 869
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	6 188 816	-14 248 582

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

OPINION

Mesdames, Messieurs les Administrateurs,
En exécution de la mission qui nous a été confiée par arrêté ministériel, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de La Monnaie de Paris relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Établissement à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre Établissement constitue des provisions pour risques et charges et pour dépréciation, selon les modalités décrites dans les notes 1.2, 2.2.1, 2.3.5, 2.5 et 2.6 de l'annexe. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, sur la base de la documentation disponible à ce jour, et à revoir par sondages les calculs effectués par votre Établissement. Nous nous sommes également assurés du caractère approprié de l'information présentée en annexe concernant ces provisions.

VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ADMINISTRATEURS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'ex-

ploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, La Défense, le 22 mars 2018
KPMG Audit



Philippe Grandclerc, Associé

